Acte à classer

145

1

2

3

4

5.

6

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2022-12-16T14-58-47.00 (MI241996546)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20221212-145-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

145_2022_decision_modificative_3_budget_Bâtimenty/

vocation_economique

Date de décision :

12/12/2022

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Acte:

pesallpjdobBVEDM03 842022023 s... Multicanal: Non

Pièces jointes :

145 2022 decision mod... Type PJ: 70_DE - Délibération

(4

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 14:58

Date 16/12/22 à 14:58

Date 16/12/22 à 15:45

Par BUNEL Nadège

Par BUNEL Nadège



Nombre de conseillers :	56
En exercice:	56
Présents	38
Votants par procuration	6
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales

7. 1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS: Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES: M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS: M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS: M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à

Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N°145-2022 Décision Modificative n°3 – Budget Bâtiments à Vocation Economique

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comprenant :

En dépenses :

- Nature 6817 (pour dépréciation des actifs circulants) pour la somme de 6 837.58 euros, correspondant à l'obligation pour les collectivités de constater une provision pour couvrir le risque de dépréciation de créances.
- Nature 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) réduction de la somme de -6 837.58 euros, permettant d'alimenter la nature 6817 ci-dessus.

D/R	l/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	F	ECONOMIE	90	673	67 .	PEPINIERPA -	6 837,58 €
D	F	SF	020	6817	68	FINANCES	6 837,58 €
-						TOTAL	- €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le Accusé de réception en préfecture de l'Accusé de réception en préfecture de l'Accusé de réception en préfecture de l'Accusé de réception en le l'Accusé de réception préfecture : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité

➤ APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget BVE de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022 Le Président qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREMER

Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20221212-145-BF Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022